

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 20 juin 2024

Convocation

Date : 14/06/2024
 Affichée et mise en ligne
 le : 14/06/2024

Délibération n°

53-CC200624

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 30
- Pouvoirs : 8
- Votants : 26
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 12

Liste des délibérations

Affichée le 24/06/2024

Mise en ligne le :

24 JUIN 2024

Délibération mise en ligne

sur le site internet de la

CCSSO le :

11 JUIL. 2024

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL RELATIF AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 18 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 14 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ACCIAI

Siégeaient au Conseil Communautaire :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Monsieur ACCIAI Maxime | Monsieur LEFEVRE Sylvain |
| Madame BALOSSIER Françoise | Monsieur LESAGE William |
| Monsieur BATTAGLIA Alain | Madame LOISELEUR Pascale |
| Madame BENOIST Magalie | Madame LUDMANN Véronique |
| Monsieur BLOT Laurent | Monsieur MARÉCHAL Guillaume |
| Monsieur BOUFFLET Pierre | Madame MIFSUD Florence |
| Monsieur CHARRIER Philippe | Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre |
| Monsieur CURTIL Benoit | Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine |
| Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc | Madame PRUVOST BITAR Véronique |
| Monsieur DUMOULIN François | Monsieur REIGNAULT Patrice |
| Monsieur FROMENT Daniel | Madame REYNAL Sophie |
| Monsieur GAUDUBOIS Patrick | Monsieur ROLAND Dimitri |
| Madame GLASTRA Delphine | Madame SIBILLE Elisabeth |
| Monsieur GUEDRAS Daniel | Monsieur SICARD Bruno |
| Madame JAUNET Christel | Madame TONDELLIER Viviane |

Ont donné pouvoir :

- Monsieur BARON Jean-Marc à Madame LUDMANN Véronique
 Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST BITAR Véronique
 Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur DUMOULIN François
 Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame LOISELEUR Pascale
 Madame MARTIN Émilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
 Monsieur Jacky MÉLIQUE à Monsieur MARÉCHAL Guillaume, Président
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Monsieur LAPIE Dominique
 Madame LOZANO Michèle
 Monsieur NOCTON Laurent
 Monsieur PATRIA Alexis

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-53_CC200624-DE



Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 8 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS**(Procès-verbal annexé)**

Par un vote au scrutin ordinaire, Monsieur le Président propose d'adopter, avec ou sans modification, procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 avril 2024.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 avril 2024, transmis aux Conseillers Communautaires,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la délibération n° 2020-CC-07-156 du 17 décembre 2020 portant délégations de pouvoirs au Bureau Communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Considérant la nécessité d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Communautaire ;

Considérant que les membres qui n'étaient pas présents lors du Conseil Communautaire du 18 avril 2024 ne prennent pas part au vote ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 18 avril 2024, joint à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-53_CC200624-DE



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **11 JUIL. 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **11 JUIL. 2024**

Fait à Senlis, le **11 JUIL. 2024**

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Maxime ACCIAI

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr